

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 4 MARS 1897.

Deuxième feuillet de Pétitions.

(Voir le n° 45, session de 1896-1897, du Sénat.)

M. le Baron **de Crombrughe de Looringhe**, 1^{er} Rapporteur.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros
pétitions.

1. 868. Les président et secrétaire de l'Association des Brasseurs du Hainaut exposent que le règlement des litiges entre négociants-brasseurs et leurs clients occasionnent fréquemment des frais dépassant le montant des contestations. Les pétitionnaires demandent que la loi accorde au juge de paix compétence pour statuer sur les litiges de moins de 400 à 500 francs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

2. 884. Les président et secrétaire du Bureau permanent de l'Union des Juges de paix attirent l'attention du Sénat sur certaines modifications, suggérées par l'expérience, et que le Congrès des Juges de paix a exprimé le vœu de voir apporter à l'article 25 de la loi du 27 novembre 1891 sur la répression du vagabondage et de la mendicité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros d'ordre. Numéros du registre des pétitions.

M. Cogels, 2^e Rapporteur.

3. 659. Les sieurs Lesurques et Carpil, respectivement président et secrétaire de la Fédération des sociétés musicales, chorales, dramatiques et d'agrément de Belgique, préconisent itérativement certaine modification à apporter à la loi du 22 mars 1886 sur le droit d'auteur.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

4. 839. Des instituteurs communaux du Cercle cantonal d'Anvers préconisent diverses mesures tendant à améliorer la pension des instituteurs et des professeurs communaux ainsi que celle de leurs veuves et orphelins.
Même demande d'instituteurs communaux et adoptés des cercles scolaires cantonaux de Bastogne, de Heyst-op-den-Berg, des instituteurs communaux de Gheluvelt et de Gembloux, du Cercle cantonal d'Eeckeren, du Cercle de Ciney, du canton de Fauvillers, des arrondissements administratifs de Tournai et de Saint-Nicolas-Waes, des Cercles scolaires de Lennick-Saint-Quentin et de Bilsen.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

5. 865. Le sieur Vlaminck, à Malines, se plaint d'avoir été privé de son emploi d'agent de police et sollicite l'intervention du Sénat pour que des mesures soient prises en vue de protéger les petits employés communaux contre des révocations non justifiées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

- | Numéros
d'ordre. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|---------------------|--|---|
| 6. | 886. | M ^{me} veuve Peeters, née Marie Verhoeven, à Esschen, seul soutien de 8 enfants dont 7 encore mineurs, prie le Sénat de lui faire accorder une pension, en raison des services que feu son mari a rendus comme instituteur communal. |

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

7. 887. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Molenbeek-Saint-Jean expose que la nouvelle interprétation donnée par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique à l'article 15 de la loi scolaire, concernant l'intervention de l'État dans les augmentations des traitements des membres du personnel enseignant, est tout particulièrement préjudiciable à cette commune qui ne dispose que de faibles ressources.

Ce Collège joint sa protestation à celle de la ville de Bruxelles et s'élève avec elle contre ce système qui a causé un mécontentement général et qui est en opposition formelle avec la loi.

Les pétitionnaires prient en conséquence le Sénat de vouloir bien inviter M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique à revenir purement et simplement à l'application de la loi telle qu'elle trouvait son interprétation dans sa circulaire du 30 décembre 1895.

Même demande du Collège des Bourgmestre et Échevins de Schaerbeek.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Van Ockerhout, 3^e Rapporteur.

8. 869. En vue d'éviter la contagion de la stomatite aphteuse, les président et secrétaire du « Landbouwersbond van Oost-Vlaanderen » prient les Chambres législatives de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour arriver à la fermeture complète de nos frontières aussi longtemps que la maladie subsiste en Hollande.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, en lui signalant itérativement la gravité de la situation.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros
pétitions.

M. Crousse, 4^e Rapporteur.

9. 870. Le Conseil communal de Tirlemont émet le vœu de voir reviser la loi du 7 mai 1877, en tant qu'elle met les frais de curage à charge des propriétés riveraines à l'exclusion de toutes les autres propriétés de la vallée du cours d'eau.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

10. 872. Le Conseil communal de Santbergen (Flandre orientale), au nom des propriétaires riverains, sollicitent l'intervention du Sénat pour empêcher que l'on plante des arbres le long du chemin de halage de la Dendre canalisée.

Même demande du Conseil communal de Grimmingen (Flandre orientale).

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

11. 874. Des habitants de Meerbeke sollicitent l'intervention du Sénat afin d'obtenir l'amélioration des routes de l'État.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

M. Hardenpont, 5^e Rapporteur.

12. 861. Le Conseil communal de Dour émet le vœu de voir le Gouvernement créer une caisse centrale de retraite, sous la garantie de l'État, en faveur des employés des communes et des administrations qui en dépendent, à l'instar de celle des secrétaires communaux.

Même demande des Conseils communaux de La Lou-

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

vière, Gosselies, Jupille, Hasselt, Saint-Trond, Dampremy, Ostende, Tirlemont et Marche.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Selb, 6^e Rapporteur.

13. 881. Le Conseil communal de 'S Gravenwezel prie le Sénat d'intercéder auprès de M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics pour que la chaussée d'Anvers à Turnhout ainsi que celle de 'S Gravenwezel à Bras-schaet soient, aussitôt que possible, réparées et entretenues convenablement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

M. Vanden Bossche, 7^e Rapporteur.

14. 518. La veuve Plokain, à Rochefort, demande en faveur de son fils, ex-militaire, le supplément de pension auquel il aurait droit aux termes de la loi de 1838.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

15. 883. « Le Conseil communal de La Hestre prie la Légis-
» lature de modifier à bref délai la loi militaire, dans
» le sens de l'abolition de la conscription et du rempla-
» cement, de manière à établir un régime d'égalité de
» charges militaires où chacun serait soldat, le temps
» strictement nécessaire. »
Même demande du Conseil communal de Saint-Gilles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi de ces pétitions à M. le Ministre de la Guerre et subsidiairement leur dépôt sur le bureau du Sénat dans le cours des délibérations qui pourraient avoir trait à la réorganisation de l'armée.

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

M. Plissart, 8^e Rapporteur.

16. 845. Le Conseil communal de Trazegnies émet le vœu de voir adopter, par les Chambres législatives, une loi en faveur des pensions ouvrières, en s'en rapportant, pour l'application, à la sagesse de la Législature.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

17. 863. M^{me} veuve Mathieu, Jean, expose que son mari a été tué accidentellement au charbonnage des Kessales ; la pétitionnaire se plaint de n'avoir reçu jusqu'à présent aucun secours et sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir une pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

18. 873. Le sieur Lacroix, ancien ouvrier mineur, à Seraing, se plaint de l'insuffisance du secours qu'il reçoit de la caisse de prévoyance et sollicite une pension de la caisse de retraite de l'État.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

19. 876. Le Conseil provincial de la Flandre orientale émet le vœu que les Chambres législatives veuillent augmenter le plus tôt possible, d'une part, le crédit pour encourager annuellement les sociétés de secours mutuels et, d'autre part, le crédit de 30,000 francs destiné à favoriser l'affiliation à la caisse de retraite.

La Députation permanente appuie ce vœu et prie particulièrement le Sénat de vouloir créer les ressources suffisantes pour que le système destiné à favoriser l'affiliation des travailleurs à la caisse de retraite et actuellement appliqué par la commission permanente

Numéros d'ordre. Numéros du registre des pétitions.

des sociétés mutualistes puisse se développer de plus en plus.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

20. 879. Les conseillers ouvriers du conseil de l'industrie et du travail (section de la fabrication du coton) à Gand communiquent au Sénat copie du mémoire qu'ils ont adressé à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail au sujet d'un différend à la suite duquel ces conseillers ont, à l'unanimité, offert leur démission.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

21. 885. Les sieurs Bruggeman-Rosseel et de Meyer, respectivement président et secrétaire du comité exécutif de la « Ligue nationale des Employés » à Gand, font part au Sénat que le Congrès national des employés a émis le vœu :
- » 1^o De voir le Gouvernement et les Chambres étendre
 - » aux employés les mesures de protection qu'ils élaboreront en faveur des ouvriers et notamment d'appliquer aux employés les dispositions des projets destinés
 - » à limiter ou à réglementer la durée du travail, le travail de nuit et le repos hebdomadaire ;
 - » 2^o De voir hâter la discussion de la proposition de loi réglementant la situation des fonctionnaires publics et de celle étendant la juridiction des conseils de prud'hommes à tous les ouvriers manuels et aux employés. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.